



© 123rf.com

Révision du programme de formation continue

Ce qui change dans la formation continue en médecine interne générale

Un programme de formation continue remanié pour la médecine interne générale (MIG) entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024. La SSMIG attache de l'importance aux échanges personnels et au réseautage lors des formations continues. Par conséquent, la formation continue essentielle en live-stream ne peut plus être validée qu'en partie. Il y a également des changements au niveau des formations continues reconnues automatiquement: les cours d'urgence standardisés sont automatiquement reconnus, tandis que les sessions de formation continue organisées par des établissements de formation postgraduée reconnus par l'ISFM ne seront à l'avenir reconnus automatiquement que dans les spécialités MIG et Gériatrie. Les critères d'exclusion ont été remaniés pour l'octroi de crédits. Certaines parties non spécifiques des formations continues en médecine interne générale peuvent également être prises en compte.

Donato Tronolone

Président de la Commission de formation continue et membre du comité de la SSMIG

Actualités SSMIG

La Commission de formation continue a remanié le programme de formation continue de la SSMIG dans le cadre d'un long processus. Elle a notamment précisé ou modifié des points qui ont suscité des questions ou des incertitudes. Il a également fallu trouver une solution relais aux réglementations particulières liées à la pandémie et relatives aux formations continues en live-stream. Le comité de la SSMIG et l'ISFM ont approuvé la révision. Le programme de formation continue révisé entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Les principales modifications sont résumées ci-après. Les dispositions du programme de formation continue de la SSMIG sont juridiquement déterminantes.

Limitations de la formation continue essentielle en live-stream

À partir de 2024, jusqu'à 12 crédits de formation continue essentielle par an pourront être comptabilisés dans le cadre des formations continues en live-stream reconnues par la SSMIG (ou 36 crédits de formation continue essentielle par période de trois ans). De plus, les formations continues en live-stream reconnues peuvent être validées en tant que crédits élargis jusqu'à 25 points par an. Une grande partie de l'obligation de formation continue peut donc continuer à être effectuée de manière flexible en ligne. Dans le même temps, la Commission de formation tient à continuer d'inciter les médecins spécialistes à couvrir activement de nombreux domaines thématiques, à se rendre à des manifestations en tout genre et à avoir un horizon aussi large que possible sur le plan professionnel. La formation continue virtuelle est un excellent complément au portefeuille, mais elle ne devrait pas être la seule forme de formation continue. Avec la nouvelle réglementation, le médecin spécialiste MIG dispose aussi d'une grande liberté quant aux activités de formation continue qu'il choisit personnellement. Il est important pour la SSMIG de soutenir l'interactivité des membres. L'échange interrégional n'est pas seulement important et digne d'être encouragé dans le domaine des formations continues. Il ne s'agit pas d'inciter uniquement les médecins spécialistes MIG de régions un peu isolées à cultiver une variance interpersonnelle en suivant d'autres types et formes de formation continue.

Modifications concernant la formation continue reconnue automatiquement

Les sessions de formation continue organisées par des établissements de formation postgraduée reconnus par l'ISFM ne sont plus automatiquement reconnues comme formation continue essentielle que dans les spécialités

Médecine Interne Générale et Gériatrie. Les établissements de formation postgraduée d'autres spécialités ont la possibilité déposer une demande de crédits de formation continue essentielle auprès de la SSMIG. La SSMIG a procédé à cette modification principalement pour affiner le profil de la MIG.

Les cours standardisés en médecine d'urgence ci-après sont désormais automatiquement reconnus comme formation continue essentielle:

- Basic/Advanced Cardiovascular Life Support (BLS/ACLS), Provider et Refresher Course selon l'AHA
- Paediatric Basic/Advanced Life Support (PBLs, PALS), Provider et Refresher Course selon l'AHA
- Basic/Advanced Life Support (BLS/ALS) Provider et Refresher Course selon l'ERC
- Étudiant-e-s en Advanced Trauma Life Support (ATLS) et Refresher Course

Dispositions précisées pour l'octroi de crédits

La Commission de formation continue a désormais ancré des dispositions d'exécution séparées sur l'octroi de crédits dans le programme de formation continue de la SSMIG. Celles-ci contiennent notamment des critères d'exclusion révisés pour l'octroi de crédits. Étant donné que de nombreuses formations continues en médecine interne générale comportent parfois des éléments non spécifiques, la SSMIG les reconnaît également dans certaines conditions et jusqu'à une certaine proportion.

Informations complémentaires sur la révision du programme de formation continue de la SSMIG:

<https://www.sgaim.ch/fr/formation-continue/programme-de-formation-continue>



Responsabilité rédactionnelle

Sascha Hardegger, SSMIG
Responsable Communication/Marketing
Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG)
Monbijoustrasse 43
Case postale
CH-3001 Berne
[sascha.hardegger\[at\]sgaim.ch](mailto:sascha.hardegger[at]sgaim.ch)

Commission de formation continue SSMIG

La Commission de formation continue de la SSMIG traite des thèmes de formation continue au sein de la SSMIG et conseille le comité dans le domaine de la formation continue. Elle se compose des membres suivants:

- Dr méd. Donato Tronolone, président de la commission, membre du comité de la SSMIG
- Dre méd. Monika Büttiker
- Dr méd. Alberto Chiesa
- Dr méd. Beat Coradi
- Dr méd. Flavio Gössi
- Dre méd. Priska Grünig
- Prof. Dr méd. Jörg Leuppi
- Dre méd. Karin Meier
- Dre méd. Myriam Oberle, membre du comité de la SSMIG
- Dr méd. Romeo Providoli (vice-président de la Commission)
- PD Dr méd. Lukas Zimmerli